



ASSOCIATION DES SOCIÉTÉS LOCALES 2022 BEVAIX

Procès-verbal de l'assemblée générale du jeudi 30 mars 2000.

Comité

- Présents: M. Gilbert Uldry, Mme Rosana Varani, MM. Alfred Besomi, Claude Bavaud et Claudio Schwarz.
- Absent: aucun

Préambule

M. Gilbert Uldry, président, déclare la séance ouverte à 20h05. Il souhaite la bienvenue à tous. Il signale qu'à la fin de l'assemblée générale une verrée sera offerte par le cellier des encaveurs, ainsi qu'une agape offerte par les propriétaires de l'épicerie des 4 saisons, Famille Pasquier. Il lit l'ordre du jour et comme celui-ci ne donne lieu à aucune remarque, il laisse la parole à M. Claude Bavaud, vice-président, pour l'appel.

1. Appel

Sur 25 sociétés convoquées, 22 sont présentes, 1 est excusée et 2 non excusées.

2. Lecture des procès-verbaux

- Le secrétaire lit le procès-verbal de la séance du 19 mars 1999. Pas de remarques, il est accepté à l'unanimité.

3. Rapports

A/ M. Gilbert Uldry, président, lit son rapport

RAPPORT ANNUEL 1999-2000

« Mesdames et Messieurs les Présidents et représentants des sociétés du village, c'est avec plaisir que je vous présente mon 3^{ème} rapport de président de l'ASLB.

Au nom de notre comité, je vous salue toutes et tous très cordialement à l'occasion de cette assemblée.

La présence de notre conseiller communal François Loeffel m'est particulièrement agréable, afin d'assurer la coordination avec les autorités communales de Bevaix, d'avance je l'en remercie.

L'assemblée générale de l'association des sociétés locales s'est tenue le vendredi 19 mars 1999, à la salle Polymatou, en présence du conseiller communal M. François Loeffel qui était également Président de Commune.

Sur 24 sociétés convoquées 19 étaient présentes, 4 excusées et 1 non excusée.

Sur 3 demandes d'admission 2 ont été acceptées, il s'agit de la société mycologique de Bevaix et environs représentées M. Serge Moulet et la troupe théâtrale Les Baladins de l'Abbaye représentée par M. Claude Wannemacher.

Il a été discuté de l'assurance RC concernant les dégâts éventuels du sol de la grande salle. Ainsi que du règlement d'utilisation de cette dernière.

Le calendrier des manifestations 2000 à 2001 a été proposé à la satisfaction de chacun.

En fin d'assemblée une agape nous était offerte et servie par la famille Pasquier, des 4 Saisons, tout ceci arrosé des vins de Bevaix offert par les vignerons-encaveurs Nicolet et Brunner.

Le comité s'est réuni le lundi 10 mai 1999, la décision est prise de faire l'achat d'un nouveau jeu de loto complet de 2200 cartes et d'augmenter de fr. 10.- la location ainsi que de ne plus facturer les cartes manquantes. A la suite de cette décision votre serviteur s'est rendu 2 fois à Cugy chez Goumaz-Galley SA. Afin de discuter les modalités et de choisir les nouveaux bâtonnets pour timbrer.

Le comité s'est également penché sur l'état de l'enregistreur à bande et le tourne-disque. Nous avons constaté que ces deux appareils ne sont plus utilisables, à la suite de cette constatation votre serviteur s'est rendu à Nyon pour établir un devis de réparation, il s'avère que selon M. Alfred Besomi, responsable du matériel depuis 1991 que ces appareils achetés en 1971 ne sont plus loués, il est décidé de ne pas les remplacer.

Le bar en deux parties également encombrant et lourd prend beaucoup de place dans le local, il est utilisé une fois par année par la société Nautique, nous souhaitons nous en séparer.

Pour les détails nous reviendrons au point 9 (matériel).

Le comité s'est rencontré le lundi 8 novembre 1999 et décide l'achat de 15 chevalets en métal zingué afin d'équiper 5 tables, ils sont moins encombrants plus besoin d'entretien au prix de fr. 150.- pièce en remplacement des chevalets en bois en mauvais état, il en coûterait environ fr. 300.- pour les fabriquer.

Par la même occasion, nous prenons connaissance du changement de dénomination de la société des agents de police, devenu syndicat des agents de police, il est proposé de leur demander de démissionner afin de leur éviter une exclusion.

Cette dernière faisait partie de l'ASLB depuis le 25 mai 1987, alors que votre serviteur était président et que le siège de la société était le domicile du président.

Le 14 février 2000 une réunion du comité eu lieu afin de préparer l'assemblée de ce soir, ainsi que de prendre connaissance de la correspondance.

Il va sans dire que le comité de l'ASLB est satisfait des décisions qui ont été prises pendant l'année 1999. En espérant que l'assemblée de ce soir donnera satisfaction aux représentants de sociétés.

Le Président : Gilbert Uldry. »

B/ Mme Rosana Varani, caissière, lit sont rapport:

- Les charges totalisent fr. 5'862.10, les recettes fr. 7'364.50
- Le bénéfice est de fr. 1'502.40
- La fortune s'élève à fr. 15'960.05

Elle précise les 2 points suivants :

- Une augmentation, par rapport à l'année précédente, de l'inventaire (location de matériel) de fr. 1'500.- environ.
- Lors de cet exercice, il y a eu pour environ fr. 1'400.- d'achat divers, en particulier dû à l'achat d'un nouveau jeu de loto.
- Il n'y a pas de questions.

C/ M. Schorderet, pour la Chorale de la Police cantonale, lit le rapport des vérificateurs des comptes. Il tient à relever la très bonne tenue des comptes et propose que décharge soit donnée à la caissière. Ce qui est fait avec applaudissements.

4. Approbation des rapports

- M. Uldry demande à l'assemblée s'il y a des remarques concernant l'approbation des différents rapports. Personne ne prend la parole.
- L'assemblée donne décharge à la caissière ainsi qu'au président et au secrétaire.

5. Nominations statutaires

- Gilbert Uldry se déclare prêt à briguer un 4^{ème} mandat à moins qu'une autre personne souhaite prendre la présidence, auquel cas il céderait volontiers sa place ! Accord et applaudissement de l'assemblée.
- MM. Alfred Besomi, Claude Bavaud et Claudio Schwarz se représente également. L'assemblée les élit également.
- Il déclare que Mme Varani souhaite quitter sa fonction de caissière comme annoncé lors de la dernière assemblée et demande si quelqu'un veut se présenter.
- Personne ne se présente. Cependant, M. Gunther, de la Rouvraie présente Mme von Allmen qui se présente à son tour brièvement en annonçant qu'elle serait d'accord pour occuper le poste de secrétaire.
- M. Monnier appuie sa candidature ainsi que M. Dubois.
- L'assemblée vote, ce qui donne : 20 voix pour, 2 abstentions et 0 contre.
- Le comité est ainsi composé de :
- M. Gilbert Uldry, président
- MM. Alfred Besomi, M. Claude Bavaud et Claudio Schwarz.
- Vérificateurs de compte :
- 1er vérificateur : Sclérose en plaques
- 2ème vérificateur : Les Baladins de l'Abbaye
- Suppléant : Société Mycologique de Bevaix et environs.

6. Admissions - Démissions

- Démission:
- Une : La société des agents de Police car celle-ci a transformé ses statuts pour devenir un syndicat.
- 2 admissions sont demandées, il s'agit de:

- La Rouvraie, représentée par M. Gunther qui excuse son Directeur, M. Badet. Il fait une rapide présentation de la société. Elle est acceptée par 15 voix, 0 voix contre et 7 abstentions.
- Le Lyon's Club, représentée par M. Despland qui présente également son Club. Il est accepté par 11 voix, 3 voix contre et 8 abstentions.

7. Programme juillet 2001 à juin 2002

- Tout d'abord, M. Uldry lit le programme établi pour janvier à juin 2001 qui suscite les remarques suivantes:
 - 06.01.2001 : Baladins : Soirée
 - 27.01.2001 : Loto : Lyon's Club
 - 17.02.2001 : Chœur d'homme : Loto
 - 10.03.2001 : Accordéoniste : Soirée
 - 17.03.2001 : Mousquetaires : Loto
 - 16.04.2001 : Développements : Course aux œufs.

La suite du programme, de juillet 2001 à juin 2002 est établie en collaboration avec tous les membres présents dans la salle.

Rappel : du 25.11. au 23.12.2001 : Bougies dans la petite salle.

8. Fête du 1^{er} août

M. Gilbert Uldry demande un coup de main pour la préparation de cette manifestation aux sociétés.

F.C. Bevaix - Amicale, par M. Matile, s'engage pour le montage.

Développement, par Mme Sandrine Steiner Borioli pour le service, mais par contre sans engagement, car elle doit encore voir avec ses membres. Sinon ce sera peut-être les Dames paysannes qui s'en occuperont.

9. Matériel

M. Gilbert Uldry informe que sauf avis contraire, l'enregistreur et le tourne-disque seront liquidés car ils ne fonctionnent plus et sont trop vieux pour être réparés.

Quant au bar, le Club Nautique, par M. Nabissi, s'engage à le prendre avant fin avril, en accord avec M. Besomi.

Notre président informe également de l'achat de 15 chevalets métalliques zingués pour 5 tables.

10. Divers:

Les divers suscitent les interventions suivantes:

- Suite à une intervention de M. Gaston Monnier, il est précisé que les chevalets pourraient être à la limite utilisés à l'intérieur avec des caoutchouc au pied. M. Monnier pro-

pose aussi, à titre personnel, d'unifier les lotos, avec 30 tours à fr. 10.-. Mais plusieurs personnes font remarquer qu'il serait difficilement possible de se mettre tous d'accord.

- M. Uldry demande ensuite à M. Pittet s'il peut lire une lettre du 2 février 2000 qu'il a reçu de sa part. Avec son accord, il nous lit cette lettre qui porte sur plusieurs points dont un qui met en évidence le fait que les lotos sont de moins en moins fréquentés et qu'il pense que c'est dû au manque de confort pour les participants. M. Loeffel prend alors la parole et remercie M. Pittet pour sa lettre et l'intérêt qu'il manifeste à voir la principale source de financement de nos sociétés perdurer avec succès. Il informe l'assemblée que pour équiper la salle ouest de tables et chaises, il est nécessaire d'acquérir 32 tables, 200 chaises et 4 palettes de rangement pour un prix estimé à fr. 40'000.- ce qui occasionnerait une augmentation des locations de l'ordre de fr. 200.- par loto. Il souhaiterait une participation de l'ASLB de l'ordre de 25% pour éviter l'augmentation des locations qui n'est certainement pas souhaitable. Ce geste aiderait également à faire passer la demande de crédit devant le Conseil général. M. Bavaud n'est pas sûr que ce soit le confort qui soit la cause de la baisse de fréquentation de nos lotos, mais que dans tout les cas, ce serait très mauvais d'augmenter les tarifs de location. M. Uldry ajoute qu'avec fr. 15'000.- de fortune, il n'est pas possible de participer à ce financement, sauf si l'ASLB organise un loto. M. Loeffel, au vu de la tournure prise par la discussion, constate que les sociétés de l'ASLB ne sont pas toutes convaincues que c'est le manque de confort qui a vu nos lotos moins fréquentés cette saison. Les sociétés sont unanimes à dire qu'une augmentation des locations n'est pas supportable. Enfin, le Président estime n'être pas en mesure de participer au financement pour un montant avoisinant les fr. 10'000.-. M. Loeffel, au vu de la baisse de fréquentation propose à l'assemblée d'acquérir du mobilier pour équiper la moitié de la salle ouest. Ainsi les 3/4 de notre grande salle qui est rarement complète sera équipée de chaises et de tables pour un prix abordable pour tout le monde. Le don de l'ASLB serait de fr. 5'000.- et M. Loeffel peut s'engager à ne pas augmenter les tarifs de location.
- Cette proposition est acceptée par 20 voix pour, 0 contre et 2 abstentions. Ainsi l'ASLB ouvrira la saison le 22.09.2001 par un loto au bénéfice de ces acquisitions.
- M. Pittet se propose d'en prendre la responsabilité et l'organisation. Il en est remercié.
- M. Loeffel nous informe avoir reçu une lettre de M. Weiss de la commission scolaire qui souhaiterait occuper la grande salle du 5 au 9 juin 2000 pour l'organisation d'un spectacle qui a lieu tout les 4 ans. Ce qui ne donne lieu à aucun commentaire de l'Assemblée.
- Avant de terminer, M. Uldry remercie vivement Mme Varani pour son dévouement au sein du comité de notre association pour 11 ans d'activité en lui offrant des fleurs et une boîte de chocolat.
- M. Gaston Monnier remercie au nom de l'assemblée le président et l'ensemble des membres du comité.
- Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 22h10.

Le secrétaire: Claudio Schwarz

Bevaix, le 15 avril 2000